

Projet de territoire Seudre

Réunion du comité technique n°1

Le 22 juin 2017, de 10h00 à 12h40

Salle Jean Riondet – CARA – Royan

Liste des personnes présentes : (21)

- Agence de l'Eau Adour-Garonne M. BROUSSEY
- Agglomération Royan Atlantique, service assainissement..... C. CIBERT
- ASA des irrigants de Saintonge centre F. BERTHELOT
- ASA des irrigants de Saintonge centre G. GOULEVANT
- ASCO des marais d'Arvert..... J-J. MONNERIE représenté par J. THOMAS
- ASCO des marais de La Tremblade C. CHARLES
- ASCO des marais de Saint-Augustin J. THOMAS
- Association Nature et Environnement 17 J-M. BOURRY
- Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime A. BABIN
- Conseil départemental 17..... C. PICHODOU
- CRC de Poitou-Charentes G. VIAUD
- DDTM 17 K. BONACINA, S. BENNEVAUD
- FPPMA 17 M. ROUET
- Océalia Y. THOMAS
- Organisme unique V. POMMIER
- SCE Environnement..... Y. LEBIHEN
- Soufflet Atlantique..... A. ROUIL
- Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime..... J. LEPINE
- Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre C. BLONDEL
- SYRES 17 N. GUITTOT
- UNIMA C. GRIMAUULT

Liste des personnes absentes : (18)

- AFB, service départemental..... E. BROUSSARD
- Agglomération Royan Atlantique, service environnement C. GUILLAUD
- ASA des marais de Dercie-La Palud B. PELLETANT
- ASA des marais de Saujon/ Saint Sulpice de Royan J-N. GEMON
- ASF des marais de la Haute-Seudre G. SEGUINEAUD
- Association Nature et Environnement 17 M. HYVERNAUD
- CDPMEM de la Charente-Maritime P. MICHEAU (excusé)
- CERFRANCE T. PAIN

- Communauté de communes de la Haute-SaintongeF. DOUMERET
- Communauté de communes du Bassin de Marennes L. POUZIN
- Communauté de communes du canton de Gémozac de la Saintonge viticoleT. LE NAY
- DRAFF Nouvelle-AquitaineP. ETCHESAHAR (excusé)
- DREAL..... Y. OLIVIER (excusé)
- GAB 17 L. CUBAYNES (excusée)
- Groupe ISIDORE.....D. SOUC
- PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis P. PLISSON
- Région Nouvelle-Aquitaine.....I. LAROCHE (excusée)
- SIAH de la Seudre et de ses affluents..... D. DAVITOGU (excusé)

Compte-rendu

Rappel de l'ordre du jour

- Rappel sur la démarche du projet de territoire de la Seudre
- Point sur la concertation
- Avancement de l'état des lieux
 - o Les premiers éléments de l'état des lieux
 - o Prochaines étapes
- Questions diverses

Documents remis

Néant

Annexes au compte-rendu

Annexe 1 : Liste des membres présents ou représentés

Annexe 2 : Diaporama

Compte-rendu détaillé

N. GUITTOT introduit la réunion et précise aux participants qu'elle sera enregistrée. Il explique que le but de cette réunion est de réagir sur les premières données fournies par le bureau d'études et d'entendre les diverses demandes.

K. BONACINA s'inquiète du nombre de participants présents à la réunion et demande combien d'invitations ont été envoyées.

N. GUITTOT lui explique que 40 invitations ont été envoyées.

K. BONACINA souhaite savoir s'il s'agit de 40 personnes ou de 40 structures.

N. GUITTOT lui répond qu'il s'agit de 40 structures.

K. BONACINA demande quelles structures ne sont pas représentées à cette réunion car faire de la concertation quand il y a peu de monde est difficile.

Y. THOMAS ajoute qu'elle aimerait connaître les structures ayant été invitées pour qu'il y ait une équité de connaissance.

C. BLONDEL répond que toutes les structures présentes dans la CLE ont été invitées ainsi que les coopératives et les négoce puis elle précise avoir reçu des excuses de la DREAL.

K. BONACINA dit que la DDTM représente la DREAL.

C. BLONDEL propose d'aller chercher la liste complète des structures invitées.

K. BONACINA se dit inquiète car les moments d'échanges doivent être concertés étant donné le problème d'acceptation sociale des projets de territoire et notamment la création des retenues de substitution. Elle constate que les ostréiculteurs, les associations environnementales et l'eau potable sont représentés. Elle termine en demandant si des élus sont présents.

C. BLONDEL explique que les élus des ASA ont été conviés mais que, s'agissant d'un comité technique, la plupart des invitations s'adressait aux techniciens des structures.

K. BONACINA s'excuse d'insister et se tourne vers l'Agence de l'eau et le département. Elle répète que si tous les usagers ne sont pas représentés, cela risque de mal se passer en COPIL puisque le projet ne pourra pas satisfaire tout le monde.

C. BLONDEL ajoute que certaines personnes se sont excusées jusqu'au jour même et que ce manque de représentativité n'a donc pas pu être anticipé.

K. BONACINA comprend que ce n'est pas le fait des animateurs mais, en tant que représentante de l'Etat, elle est là pour s'assurer que tout se déroule dans de bonnes conditions.

G. GOULEVANT propose d'acter toutes les personnes qui ne sont pas présentes.

En réponse : La liste des personnes invitées et présentes est disponible en annexe.

Rappel sur la démarche du projet de territoire de la Seudre

N. GUITTOT propose, en attendant que la liste des invités soit disponible, un rappel sur la définition du projet de territoire avant de faire un point sur la mobilisation et sur la concertation. Il commence à présenter le contexte du projet de territoire (Cf. diapositive 4) et le déroulement prévu (Cf. diapositive 5). Il explique que l'état des lieux et le diagnostic sont réalisés par le bureau d'études SCE, sous maîtrise d'ouvrage du SMASS du SYRES 17. Il termine en rappelant que l'ensemble des phases de ce projet sera réalisé en concertation avec l'ensemble des usagers du territoire pour que leurs attentes soient prises en compte.

Point sur la concertation

C. BLONDEL profite du comité technique pour faire un point sur la concertation et présente comment celle-ci est envisagée (Cf. diapositive 7). Elle annonce que la liste des contacts des agriculteurs a été demandée à la Chambre d'agriculture pour pouvoir leur envoyer des courriers d'information. Elle précise que celle-ci ne souhaite pour l'instant pas la communiquer et procèdera donc au publipostage du premier courrier. Elle poursuit en expliquant comment les futurs groupes de travail seront constitués.

K. PICHODOU l'interrompt et souhaite revenir sur la demande de la liste. Elle ne trouve pas normal que la Chambre d'agriculture ne fournisse pas les données permettant de travailler correctement. Elle explique que ce n'est pas la première fois que ce problème se pose sur des dossiers et ajoute que si la Chambre souhaite participer, en dehors du publipostage, celle-ci doit fournir les données. Elle se tourne vers les représentants de la Chambre et répète qu'elle n'est pas d'accord pour que ce soit la Chambre qui fasse le publipostage. Elle ne comprend pas pourquoi celle-ci ne veut pas transmettre les données dans ce cadre-là.

V. POMMIER et A. BABIN prennent la parole mais leurs propos ne sont pas enregistrés car leurs micros ne sont pas allumés.

K. PICHODOU répond que le même problème de retour de données se posera à chaque fois.

K. BONACINA explique que la Chambre peut envoyer les données puisque la DDTM leur a bien transmis des données relatives à l'ensemble des préleveurs avec notamment leurs adresses. Elle ajoute que pour tous les projets, les données doivent être échangées. Elle précise que l'Agence de l'eau leur envoie des données concernant les prélèvements et que l'échange de données est tout à fait légal. Selon elle, ce n'est dans ce cas pas une question de « pouvoir le faire » mais de volonté.

A. BABIN prend la parole mais les propos ne sont pas enregistrés car son micro n'est pas allumé.

K. PICHODOU souhaite que le mécontentement du département soit bien enregistré sur ce sujet.

K. BONACINA s'interroge sur le problème que cela pose.

V. POMMIER et A. BABIN prennent la parole mais leurs propos ne sont pas enregistrés car leurs micros ne sont pas allumés.

K. PICHODOU ne comprend pas pourquoi la procédure est bloquée alors que la liste est consultable.

M. BROUSSEY éclaircit les propos en disant que c'est bien le courrier qui sera envoyé et non la liste des contacts.

V. POMMIER prend la parole mais les propos ne sont pas enregistrés car son micro n'est pas allumé.

K. BONACINA intervient car elle ne comprend pas pourquoi la Chambre ne souhaite pas transmettre la liste puisque les projets de territoire sont entre autre faits pour encadrer les réserves de substitution. Elle demande à la Chambre quel est leur objectif.

A.BABIN explique qu'ils souhaitent garder le lien avec la profession agricole et que c'est la Chambre qui fait les envois aux agriculteurs et précise qu'ils ne souhaitent pas que des courriers partent sans qu'ils en soient informés. Elle termine en disant que ce sont eux qui font le lien avec les agriculteurs.

K. BONACINA ajoute que ce lien est, en l'occurrence, celui fait avec les irrigants. Elle ajoute que lorsque l'Etat s'occupait de ces données, celles-ci pouvaient être transmises mais que depuis que l'OUGC a repris, celles-ci ne le sont plus. Elle termine en disant que cette situation est issue d'un problème entre l'Etat et la Chambre. Elle explique que l'Etat va se retrouver obligé d'ajouter dans les arrêtés d'AUP que la Chambre doit fournir des données pour les études et que cela deviendra donc réglementaire.

A.BABIN répond que la Chambre doit être informée de tous les courriers qui passent.

K. BONACINA ajoute que cela sera le cas puisque la Chambre fait partie du groupe technique. Elle termine en disant qu'elle pense demander au Préfet que cela soit ajouté dans l'arrêté parce que les situations ne peuvent pas être bloquées comme cela.

A.BABIN répond que la situation n'est pas bloquée puisque la Chambre s'est proposée pour envoyer les courriers d'information.

K. BONACINA ajoute qu'elle découvre le problème et qu'elle ne pense pas que le département raconte des « bobards ».

V. POMMIER prend la parole mais ces premiers propos ne sont pas enregistrés car son micro n'est pas allumé.

Il explique que le courrier a pris du retard suite aux modalités d'envoi entre le SMASS, le SYRES et la Chambre et que ces modalités ont été comprises. Il précise que le travail va être fait et que l'OUGC est censé être le maillon avec le monde agricole, raison pour laquelle, la Chambre n'a pas souhaité envoyer la liste aux différents partenaires. Il ajoute qu'ils ne souhaitent pas que les coordonnées des irrigants se baladent n'importe où et termine en disant que ce fonctionnement a très bien marché avec d'autres projets comme ceux de la Boutonne ou de l'Aunis.

K. BONACINA lui répond que dans le cadre de ces deux projets, c'est la DDTM qui a envoyé les données puisque les OUGC n'existaient pas encore.

V. POMMIER confirme.

K. BONACINA, découvrant ce problème, souhaite qu'il soit réglé car il ne s'agit pas de transmettre les données à tout le monde mais aux personnes qui portent le projet de territoire.

V. POMMIER et A. BABIN répondent qu'il n'y a pas de problème.

K. BONACINA répond que le département et l'Agence trouvent qu'il y a un problème et que par conséquent, elle posera la question au Préfet.

M. BROUSSEY récapitule et réexplique les choses telles qu'elle les connaît. Elle explique que le SYRES17 et le SMASS ont demandé la liste des irrigants auprès de la Chambre d'agriculture pour faire un courrier d'information sur la démarche du projet de territoire et que c'est, à cette demande-là, que la Chambre a répondu par la négative et a alors proposé de procéder elle-même aux envois.

V. POMMIER répond que la Chambre n'a pas répondu par la négative puisqu'elle a proposé de procéder au publipostage via la convention établie avec le conseil départemental et qu'aucun frais ne sera demandé.

M. ROUET demande aux représentants de la Chambre s'ils ne trouvent pas que cette démarche est suspecte. Elle ajoute que c'est la seule corporation qui a ce genre de réaction.

A.BABIN réexplique que ce qu'ils veulent c'est d'être au courant des informations qui partent.

M. ROUET lui répond que la Fédération de pêche n'essaye pas de prendre la place des autres dans les démarches.

A.BABIN lui répond qu'il n'essaye pas de prendre leur place mais seulement de savoir ce qui est envoyé aux agriculteurs.

M. ROUET lui dit qu'ils seront au courant du contenu des courriers avant leur envoi et qu'elle ne voit donc pas où est le problème.

K. BONACINA propose de faire une demande à la CASD (Centre d'accès sécurisé aux données). Cela prendra encore plus de temps mais la posture de la Chambre ne lui semble pas tenable.

A.BABIN explique que le fonctionnement de la Chambre est celui-ci depuis longtemps.

K. BONACINA lui répond que c'est justement le moment pour que les choses évoluent car le projet de territoire consiste à réunir tout le monde autour de la table pour avancer dans un objectif commun et dans un climat de confiance. Elle exprime son incompréhension face à la situation et précise que son mécontentement provenait au début de la réunion du manque de représentativité auquel s'ajoute le problème de la liste. Elle ajoute que le SMASS et le SYRES 17 ne sont pas Nature Environnement 17 et qu'elle ne comprend vraiment pas cette situation. Elle termine en disant que le facilitateur et le garant paraissent nécessaires face à ces conflits et qu'elle ne pourra pas prendre cette position à chaque réunion.

C. BLONDEL reprend la présentation de la deuxième partie sur la concertation (Cf. diapositives 7 et 8).

N. GUITTOT intervient pour ajouter une précision concernant le garant environnemental. Il précise que les délais liés à cette demande correspondent à une période d'environ 35 jours et qu'il se pourrait que le garant soit désigné pour la rentrée. Il ajoute que, concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, il s'agit d'une démarche qui va être chiffrée et devra donc être présentée aux élus du SMASS et du SYRES 17.

K. BONACINA demande aux animateurs pour quand est prévue cette intervention et si un rétro planning a été réalisé.

C. BLONDEL lui répond que la présence de l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été demandée pour le début du diagnostic soit fin septembre/ début octobre. Elle précise que cette AMO est actuellement en train d'étudier son calendrier et leurs apports vis-à-vis de l'animation de la concertation du projet de territoire.

K. BONACINA la remercie.

G. VIAUD intervient. Il souhaite avoir des précisions sur la définition d'un garant environnemental.

N. GUITTOT lui répond que des évolutions règlementaires ont eu lieu et qu'il y a une réelle volonté d'appuyer la concertation sur les grands projets structurant à l'échelle d'un département ou de plusieurs comme pour les projets de LGV. Dans ces projets, une personne doit être présente pour valider les échanges et attester que tout le monde a bien pu s'exprimer, que l'ensemble des usagers a bien eu les réponses à l'ensemble de ses questions et enfin de vérifier que tout a bien été retranscrit dans les comptes rendus. Il conclut que le garant sera donc une personne désignée, et devant assister à toutes les réunions pour s'occuper des échanges dans leur forme et non dans leur fond.

G. VIAUD demande par qui est désigné ce garant.

N. GUITTOT lui répond que ce garant est désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui est financé pour les gros projets par les maitres d'ouvrage via un fond de

compensation. Pour les projets d'une moindre ampleur, comme le projet de territoire Seudre, c'est la CNDP qui prend en charge une partie des frais du garant et il restera à la charge du SMASS et du SYRES 17, les frais de déplacement, de restauration, etc.

V. POMMIER demande si le garant est financé à 100% par le fond de compensation de la CNDP.

N. GUITTOT lui répond que le temps de travail du garant est complètement pris en charge par la CNDP excepté les frais liés à son déplacement. Il précise les réunions des différents projets de territoire de la Charente-Maritime seront synchronisées afin de limiter ces frais. Une réponse est attendue pour la fin juillet et les participants seront tenus au courant au fur et à mesure des réunions.

C. BLONDEL reprend la présentation de la deuxième partie de la réunion dédiée à la concertation en listant les réunions déjà réalisées (Cf. diapositive 9).

M. BROUSSEY demande à C. BLONDEL de faire une synthèse des deux réunions réalisées et si tout le monde était bien représenté.

C. BLONDEL répond que pour la première réunion de travail du 29 mai, tous les représentants agricoles invités étaient présents. Elle explique que le cadre de travail a été représenté aux participants puisque les acteurs des négoce et des coopératives n'étaient pas encore connus du SMASS et du SYRES17. Elle ajoute que les premières diapositives de l'état des lieux ont été présentées par H. HEITZ du bureau d'études SCE et qu'un échange a eu lieu sur la représentativité des cartes obtenues par rapport à la réalité du territoire.

Y. LE BIHEN reprend et explique que l'idée de cette réunion était de montrer les éléments d'analyse déjà produits afin de voir si ces derniers étaient partagés par les acteurs agricoles et si, de leur côté, ils identifiaient également d'autres sources de données intéressantes à exploiter pour compléter les analyses. Il ajoute qu'il s'agissait d'un point d'étape et que les éléments présentés lors de cette réunion sont également à l'ordre du jour.

K. PICHODOU précise que lorsqu'il y a des réunions avec le monde agricole, il ne faut pas se limiter à la partie agricole du projet de territoire. Ces derniers vont effectivement donner leur avis sur les réserves et ce qu'ils peuvent faire pour améliorer la gestion de l'eau mais il est aussi important de leur présenter les autres usages puisqu'ils peuvent faire des propositions sur d'autres parties du projet de territoire.

Y. LE BIHEN lui répond qu'il est d'accord mais qu'il s'agissait ici d'une réunion de travail pour décrire l'activité agricole. Il précise que les représentants du monde agricole font partie du comité technique et du comité de pilotage.

C. CHARLES s'étonne de ne pas avoir été invité à ces réunions de travail et pense que s'il y a beaucoup d'absents à ce comité technique, c'est peut-être parce qu'ils n'ont pas été conviés.

C. BLONDEL lui explique qu'une troisième réunion est envisagée avec les ASA et ASCO de marais et lui propose de discuter de leurs disponibilités à la fin de la réunion.

S. BENNEVAUD remarque que l'eau potable n'apparaît pas dans les participants de la réunion des autres usagers (Cf. diapositive 9).

C. BLONDEL lui répond que ces acteurs ont bien été invités mais qu'ils n'ont pas pu se rendre à la réunion.

S. BENNEVAUD explique que dans ce cas-là, il serait souhaitable qu'il y ait une présentation complète des personnes invitées et présentes.

C. BLONDEL répond que les acteurs présentés sur la diapositive 9 sont ceux qui étaient présents aux réunions.

K. BONACINA intervient pour demander si les animateurs comptent rencontrer les syndicats de marais.

C. BLONDEL précise que la fédération de pêche était également invitée ainsi que Nature environnement et le syndicat des eaux et qu'une troisième réunion est envisagée pour la partie marais.

K. BONACINA lui demande donc si les animateurs ont bien prévus de voir tout le monde.

C. BLONDEL lui confirme que oui.

C. CHARLES dit qu'il pense que les associations de marais ont une vision large du territoire et qu'il trouve dommage de ne pas avoir fait de réunion car elles permettent de cloisonner les choses.

N. GUITTOT explique que l'idée n'est pas de faire des clivages entre les différents usagers mais faciliter la parole puisqu'il y a moins de confrontation au sein d'un groupe de personnes homogène. Il ajoute que l'opposition ne permet pas de construire un projet d'où la volonté des acteurs de composer plusieurs groupes de travail. Il précise que les prochaines étapes sont de réaliser une réunion avec les ASCO ainsi qu'une réunion de sensibilisation avec le monde agricole. Cette dernière est prévue pour la rentrée et sera suivie d'un courrier d'information. L'idée est de les convier à des réunions par sous-secteurs, correspondant par exemple aux secteurs des unités de gestion pour les informer et connaître leurs attentes par rapport au projet de territoire. Il s'agira d'un lieu d'échange où tout pourra être discuté. Il explique que les échanges autour du projet de territoire sont en cours et que les animateurs essaient en ce moment de favoriser la discussion par rapport au projet. Il termine en disant que la mobilisation des acteurs dans le projet n'est pas forcément maîtrisée et que d'autres médias peuvent certainement être utilisés, comme un site internet plus vivant ou la radio, pour mobiliser plus de monde mais qu'on ne peut pas non plus forcer les personnes à assister aux réunions.

Selon C. CHARLES, le problème ne vient pas de là mais du fait que le projet de territoire a été focalisé sur la création de réserves et que rien d'autre n'a été proposé.

C. BLONDEL lui répond que ce travail de construction des actions se fera à la suite de l'état des lieux et du diagnostic.

M. BROUSSEY rappelle que le projet de territoire comporte plusieurs phases et qu'à la date du 22 juin, le projet n'en est qu'à la première phase qui est celle d'état des lieux. Suivra ensuite le diagnostic, dans lequel il faudra mettre en place une concertation différente avec davantage de réunions de confrontation, puis la phase de stratégie pendant laquelle les acteurs devront se mettre d'accord sur leur vision du territoire à long terme et identifier les pistes d'actions. La dernière étape sera la rédaction du plan d'actions avec encore de nouveaux enjeux et une concertation à adapter. Elle termine en disant que lorsque le garant sera nommé il ne faudra surtout pas hésiter à lui demander des conseils car son travail est consacré à la méthodologie de la concertation. Ce garant aura donc des retours d'expériences à mettre à profit pour conseiller les animateurs.

V. POMMIER ajoute une précision sur l'organisation de la réunion prévue. Il conseille de faire la réunion plutôt fin septembre-début octobre pour avoir le plus de monde possible.

N. GUITTOT lui répond que l'objectif premier est que la lettre d'information soit envoyée et par la suite ils seront conviés. Il précise que pour l'instant, aucune date n'est fixée puisque le calendrier peut évoluer. Le calendrier des activités agricoles sera pris en compte.

V. POMMIER demande si le SYRES 17 et le SMASS souhaitent envoyer le courrier d'information à tous les agriculteurs ou aux irrigants uniquement.

N. GUITTOT répond que l'idée initiale est de toucher l'ensemble des agriculteurs afin de valoriser aussi bien l'agriculture irriguée que l'agriculture non irriguée et permettre ainsi, lors des réunions de travail, des échanges entre ces personnes même si les animateurs ont consciences que ces acteurs se parlent déjà. Ces réunions constitueront un nouveau lieu d'échange sur la thématique gestion quantitative.

Y. THOMAS demande si une projection de l'état des lieux est prévue ou s'il s'agit d'un état des lieux où les participants se mettent d'accord et valident les documents produits.

Y. LE BIHEN lui répond que la CLE est le comité de pilotage et validera donc l'état des lieux du projet de territoire lors de la réunion prévue fin septembre.

K. BONACINA demande une précision concernant la méthode. Elle précise que l'objectif est que chacun s'exprime sur l'ensemble des étapes d'où la demande initiale de l'Etat de mettre en place un garant dès la phase d'état des lieux. En effet, selon la personne qui regarde le terrain, celui-ci n'est pas perçu de la même façon. La retranscription de l'état des lieux nécessite donc une concertation. A chaque étape du projet, une concertation et une validation doivent avoir lieu sinon le projet ne pourra pas fonctionner. Elle ajoute que même si tout le monde ne sera pas d'accord, il faudra trouver un compromis pour arriver à un projet commun. Elle insiste sur la nécessité de la présence des élus locaux puisqu'ils ont la vision de ce qu'ils veulent faire sur leur territoire et qu'ils possèdent le pouvoir de décision.

N. GUITTOT ajoute que l'état des lieux sera restitué en CLE et que l'ensemble des documents sera envoyé en amont pour que les membres puissent se prononcer et que les corrections soient apportées par la suite. Il ajoute que les participants auront donc le temps et le loisir de regarder les documents.

Y. THOMAS réagit à l'expression « loisir » exprimée par N. GUITTOT. Elle espère que les conditions de travail seront meilleures que pour le SAGE en faisant notamment en sorte que les documents arrivent le plus en amont possible. Elle ajoute qu'elle est très attachée à l'environnement et souhaite que le projet de territoire prenne en compte des données économiques afin de représenter réellement le territoire et qu'en cas de désaccord, ces derniers seront bien pris en considération. Elle s'inquiète ensuite du calendrier restreint de l'état des lieux.

K. PICHODOU explique que c'est elle qui a insisté pour que le calendrier soit restreint. Elle explique que le but est d'avoir des résultats le plus vite possible pour pouvoir trouver des solutions rapidement. Elle pense que la concertation est importante et qu'il faudra faire des réunions de validation presque feuille par feuille. Selon elle, il est important d'échanger par téléphone pour communiquer et l'état des lieux doit être validé par tout le monde sinon les acteurs ne pourront pas travailler correctement ensemble. Elle dit qu'il faut arrêter de « glisser » sur les calendriers même si le projet de territoire s'est rajouté. Il faut trouver des solutions rapidement pour le territoire pour ne pas se retrouver dans des situations encore problématiques.

K. BONACINA explique que ce n'est pas acceptable de recevoir les documents la veille d'une réunion. Elle ajoute que quand les calendriers glissent, c'est rarement du fait des participants mais plutôt de ceux qui produisent les documents. Elle rejoint donc les propos d'Y. THOMAS puisque quand les documents ne sont pas connus, il est difficile de s'exprimer. Elle ajoute que ce sera justement le rôle du garant de vérifier ce bon déroulement des réunions.

Y. THOMAS réagit. Elle ne comprend pas l'intérêt de faire intervenir le garant après la validation de l'état des lieux à la CLE prévue en septembre.

K. BONACINA lui répond que le dernier garant est quand même l'Etat et qu'ils seront donc vigilants sur l'état des lieux. Elle ajoute qu'ils ont insistés depuis le début sur la nécessité de mettre en place une concertation. Par rapport à ce qu'a dit Y. THOMAS, elle explique que tout le monde ne sera pas d'accord vis-à-vis de celui-ci et qu'il faudra arriver à un compromis.

Y. THOMAS est rassurée que l'Etat joue ce rôle de garant pour la phase d'état des lieux.

G. VIAUD se dit inquiet de voir qu'il manque des politiques aux réunions alors que leur ambition est d'avoir une vision du développement et de l'avenir du territoire et que ce sont eux les décideurs. L'Etat permet ensuite de dire si le projet est possible. Il pense que les problèmes sont en train d'être pris à l'envers.

K. PICHODOU rappelle que le dossier est prioritaire au Département. Elle ajoute que F. DE ROFFIGNAC suit ce projet et que la quasi-totalité des notes passe également par le bureau du Président.

N. GUITTOT reprend.

Y. THOMAS l'interrompt et pense que la réunion est faite pour s'expliquer les choses et qu'ils pourront ensuite travailler. Elle trouve qu'il y a une différence entre remonter des notes et participer aux réunions. Elle comprend que les plannings soient chargés mais la présence physique est importante dans ces moments. Elle dit ne pas porter de jugement et elle aimerait que tout le monde dialogue malgré les conflits ayant eu lieu dans le passé. Elle pense que si les acteurs ne se parlent pas, le projet n'aboutira pas.

C. CHARLES explique qu'il y a un autre problème lié à la non présence des élus. Il demande si le projet de territoire Seudre doit être compatible avec le projet de territoire du SCoT.

K. BONACINA répond que oui.

C. CHARLES dit que la présence des élus est donc nécessaire.

N. GUITTOT répond que leur présence est nécessaire mais qu'il s'agit aujourd'hui d'un comité technique, raison pour laquelle l'ensemble des élus n'a pas été convié. Il explique que l'objectif était que les participants fassent un point technique sur l'état des lieux du projet de territoire. Il voit bien qu'il y a encore des aspérités sur la forme et que tous ces éléments seront actés en CLE. En revanche, la compilation des données est le cœur de la réunion du jour.

Y. THOMAS demande comment il est possible qu'un élu, vue la complexité du territoire, la diversité des usages et la diversité des personnes, prenne les bonnes décisions si techniquement il n'est pas informé. Selon elle, l'état des lieux est encore dans une phase générale et techniquement peu approfondie et nécessite leur présence.

N. GUITTOT intervient et lui explique que ce calendrier avait été calé et validé au moment de la validation du cahier des charges et du lancement du projet par l'ensemble des élus.

K. PICHODOU rejoint Y. THOMAS. Selon elle, les réunions faites actuellement servent aussi à se mettre d'accord sur le déroulement du projet. Le calendrier pourra donc glisser mais elle pense que ce genre de réunion sert aussi à savoir ce que chacun souhaite. Elle propose donc de réaliser une réunion supplémentaire avec les élus pour connaître leur vision et pouvoir échanger. Elle pense que la partie technique a suffisamment été vue dans le cadre du SAGE Seudre et qu'il faut maintenant faire une concertation où le cadre technique sera dépassé pour arriver à un consensus et à des échanges.

G. VIAUD répond que dans toutes les organisations, les réunions techniques sont faites par les techniciens. Ces derniers présentent ensuite aux élus des choses concrètes sur lesquels ils peuvent se prononcer. Il répète donc qu'il pense que le problème est en train d'être traité à l'envers.

N. GUITTOT reprend.

G. GOULEVANT pense que les élus ne doivent pas s'appuyer sur les techniciens pour faire leur travail. Il faut qu'ils s'impliquent eux même dans la concertation, pour bien comprendre le sujet et pouvoir prendre les décisions à la fin.

Avancement de l'état des lieux

Y. LE BIHEN présente le plan de sa présentation (Cf. diapositives 11 à 13) et l'objectif de l'état des lieux. Il enchaîne avec la présentation des premiers éléments du contexte physique (Cf. diapositives 14 et 15).

C. CHARLES demande s'il existe le même tableau que celui des précipitations pour le niveau des nappes.

Y. LE BIHEN lui demande s'il parle d'un tableau en termes de prévision.

C. CHARLES répond qu'il parle du tableau des précipitations. Il s'interroge sur les pluies utiles parce qu'il est possible d'avoir, pour une même pluviométrie, plusieurs niveaux de nappe.

Y. LE BIHEN lui répond que ces éléments vont être présentés par la suite.

Y. THOMAS demande si le contexte présenté est figé et s'il faut l'amender. Elle demande s'il est possible de faire des remarques sur les données présentées.

Y. LE BIHEN lui répond qu'il ne s'agit pas de valider les données lors de cette réunion et qu'il est donc possible de réagir.

Y. THOMAS propose d'ajouter, étant donné le contexte actuel, que le phénomène de canicule a également lieu au printemps et pas seulement en été.

Y. LE BIHEN note sa remarque.

J-M. BOURRY pense que les données ne doivent pas être lissées sur l'année et qu'il serait intéressant de les observer sur la période de remplissage des réserves, de novembre à mars. Il prend ensuite l'exemple de la pluviométrie relevée à La Rochelle où celle-ci ne varie pas de 50% comme on peut le voir lorsque la donnée est lissée sur l'année mais jusqu'à 400% en période hivernale. Il ajoute qu'une année sur dix peut être problématique mais que cela peut être beaucoup plus en période hivernale. Cette pluviométrie hivernale fournit les pluies utiles permettant la recharge des nappes. Il prend les données des quinze dernières années, où seulement cinq années sont comprises entre 198 et 260 mm. Il ajoute que l'hiver 2017 n'est pas un hiver exceptionnel puisqu'il est tombé 255mm. On se rend compte qu'une année sur deux a moins de 350 mm pour les cinq mois dédiés au remplissage. Il pense que la pluviométrie hivernale est complètement erratique et s'interroge sur la viabilité des stockages d'eau gigantesques. Il ajoute qu'il aura plusieurs questions à poser au bureau d'études.

G. GOULEVANT réagit à l'emploi du mot « gigantesque ».

Y. THOMAS entend ces propos et ajoute qu'il y a d'une part l'eau pour la recharge des nappes, et d'autre part, l'eau utile. Cette eau peut être utilisée pour l'agriculture et devenir utile si les réserves sont bien positionnées en dehors de cette période-là. Elle ajoute qu'il serait souhaitable d'afficher les sources lorsque des chiffres sont exposés afin de pouvoir les vérifier.

J-M. BOURRY lui répond que les données pluviométriques sont issues de Météo France La Rochelle.

K. BONACINA explique que nous sommes pour le moment sur des choses factuelles et que les réserves seront traitées plus tard. Il s'agit pour le moment d'établir un cadre pour le climat avec des données de Météo France, données qu'elle dit fiables. Elle souhaite ensuite savoir jusqu'à quel niveau de détail l'état des lieux va rentrer.

Y. LE BIHEN lui répond qu'ils n'auront pas de données plus précises sur ces aspects.

K. BONACINA dit que dans ce cas-là, elle est obligée de rejoindre Nature Environnement 17 et la profession agricole. L'eau étant liée au climat, l'état des lieux doit être beaucoup plus précis, notamment sur les variations interannuelles. Elle ajoute que s'il y a assez d'eau en hiver, les réserves pourront se faire mais que s'il n'y en a pas suffisamment, celles-ci ne se feront pas. Elle précise que durant les hivers secs les réserves ne pourront pas être remplies. Le climat est donc un vrai sujet à traiter dans le détail.

Y. LE BIHEN lui explique que la précision dépend de la donnée disponible dont ils disposent.

K. BONACINA lui suggère d'obtenir des données auprès de Météo France. Celles-ci seront certainement payantes mais elles paraissent essentielles.

Y. LE BIHEN répond que les chiffres présentés sont issus de données locales.

K. BONACINA lui explique que lorsqu'ils reçoivent un dossier de demande de réserve de substitution, les relevés de pluviométrie ne sont pas issus de l'ASA ou du SYRES17. Elle ajoute qu'elle ne demande évidemment pas au bureau d'études d'inventer les données mais de faire le nécessaire pour se les procurer.

G. VIAUD demande si ce même tableau existe aussi pour la partie maritime. La présentation montre des valeurs de températures de l'air mais il suggère de présenter également les températures de la mer car l'impact du changement climatique s'y fait davantage ressentir.

A.BABIN demande s'il est possible de faire une comparaison entre la pluviométrie et la part que représente le stockage car ce n'est selon elle pas « gigantesque » comme cela a pu être dit plus tôt.

J-M. BOURRY lui répond que cela dépend avec quels chiffres sont faites les comparaisons. Même avec un pourcentage de 2%, il faut prendre en compte tout ce dont la nature a besoin pour fonctionner et il faut donc faire le calcul par rapport à la recharge de la nappe. Il explique qu'en

période sèche, il est possible d'arriver à des pourcentages très importants puisque les AUP peuvent arriver jusqu'à 25% des recharges de nappe sur cette période.

K. BONACINA parle de l'étude devant être menée sur le remplissage hivernal des réserves. Elle dit qu'il est important de rentrer dans un certain niveau de détail mais que toutes les réponses ne seront pas obtenues avec l'état des lieux. Il faut donc mettre le curseur au bon endroit.

K. PICHODOU rappelle que le projet de territoire ne contient pas uniquement les projets de réserves de substitution et elle espère que d'autres sujets seront abordés lors des réunions.

Y. THOMAS revient sur la recharge des nappes, sujet très technique sur lequel elle ne pourra pas s'attarder. Elle aborde le sujet des failles karstiques présentes sur le bassin en expliquant que ces failles entraînent l'eau de la Seudre vers la Gironde. Elle parle ensuite de la situation du marais où de l'eau est rejetée vers l'océan et pense qu'il est important de se mettre d'accord sur ces questions de mouvements de l'eau. Elle souhaite avoir un état des lieux de « connaissances » spécifique aux particularités du territoire. Elle ajoute que les plantes consomment de l'eau toute l'année et souhaite que toutes les fausses idées soient tuées. L'état des lieux mérite selon elle que tout le monde se comprenne.

J-M. BOURRY répond qu'il souhaite le meilleur avenir possible à tout le monde. Il a la sensation que la profession agricole doit évoluer et les mesures d'éco conditionnalité prévues dans le financement des projets de territoire sont pour le moment marginalisées. Le fait que cela soit limité à 10% du volume du montant subventionnable n'est pas un bon message selon lui.

M. BROUSSEY explique qu'au niveau du bassin Adour-Garonne, l'agence souhaite qu'il y ait au minimum 10% du volume économisé. Ensuite, elle fait la différence avec le volume maximum prélevé les quinze dernières années pour avoir le volume que l'Agence de l'eau peut subventionner pour les retenues de substitution. Elle explique que ces chiffres sont adaptés au bassin Adour-Garonne et découlent de la circulaire de juin 2015. 10% est un pourcentage minimum et les chiffres doivent être adaptés en fonction du comité de pilotage et en fonction des contextes locaux. Elle prend l'exemple de la Boutonne où ils n'ont pas pris en compte ces 10%. Elle explique que les taux de l'Agence de l'eau sont conditionnés selon l'ambition du projet de territoire. Le taux de base, jusqu'à fin 2018, est à 50% de financement pour les réserves de substitution avec un plafond à 6€50 le m³. Elle précise que ce taux peut être bonifié à 70% si le projet de territoire est jugé ambitieux avec des actions visant l'amélioration des milieux et de la qualité des eaux. C'est pour l'Agence de l'eau un critère très important et après validation en CLE et auprès du Préfet, le projet pourra passer en conseil d'administration pour voir si l'ambition du projet est suffisante pour avoir ce taux de 70%.

G. VIAUD souhaite revenir sur le sujet des failles karstiques. Il pense que tout ne part pas sur la Gironde puisqu'auparavant, il y avait des résurgences d'eau douce au milieu de leurs chenaux.

Y. THOMAS précise qu'elle parlait des failles situées en Seudre moyenne au nord de Saujon dont elle a vu des photos.

Y. LE BIHEN reprend sa présentation avec les données d'occupation du sol (Cf. diapositive 16).

C. CHARLES réagit au chiffre présentant la réduction de 2% de zones humides, pourcentage lui paraissant ridicule.

Y. LE BIHEN lui demande pourquoi.

C. CHARLES explique que cela ne reflète pas la réalité de terrain. Il ne sait pas si les données Corine Land Cover sont bonnes à ce niveau-là.

Y. LE BIHEN lui répond que c'est un indicateur d'évolution globale du territoire. Il est conscient qu'au niveau local la situation peut être différente.

Y. THOMAS demande si le « type » représente la méthode ou le local.

Y. LE BIHEN lui répond qu'il s'agit d'une nomenclature de type d'occupation du sol.

Y. THOMAS demande si du coup la « photo » du territoire se trouve dans le cadre en pointillés.

Y. LE BIHEN lui explique que le texte compris dans les pointillés vise à mettre en évidence sur quel type de territoire l'artificialisation s'est majoritairement faite.

K. BONACINA revient sur le niveau de précision et demande si le détail des parcelles agricoles va être fait.

Y. LE BIHEN répond que cela se trouve dans la suite de la présentation.

G. VIAUD demande à Y. LE BIHEN ce qu'il entend par zones humides car cela peut comprendre les marais salés comme les marais doux, et ces derniers ne peuvent pas être comparés à des zones naturelles puisqu'elles ont été faites par la main de l'homme. Il est donc important selon lui que ces deux types de marais soient différenciés.

Y. LE BIHEN lui répond que le détail des zones humides sera exposé par la suite et que les « zones artificialisées » ne comprennent pas les marais, ces derniers rentrant dans les « zones humides ».

J. THOMAS demande si un inventaire de toutes les ressources en eau a été fait. Il aborde le sujet de la station de Chalezac, sur le marais d'Arvert-Saint-Augustin dont il est l'éclusier et le Président. Il explique envoyer vers la Seudre en moyenne 9Mm3 d'eau par an, avec une pointe à 12Mm3 il y a deux ans, posant des problèmes pour l'ostréiculture. Il suggère que cette eau-là soit récupérée. Il ajoute que la station est mal placée puisqu'elle est tout à fait au bout du bassin. Il explique avoir des chiffres sûrs car les pompes ont des compteurs. La station fait 6m3/s en charge maximale et cette eau-là pourrait être utile pour l'agriculture.

Y. LE BIHEN répond que ces données sont intéressantes pour l'étude et poursuit la présentation (Cf. diapositives 17 à 19).

G. GOULEVANT demande si l'ensemble de la présentation sera disponible après la réunion.

C. BLONDEL lui répond que la présentation sera mise en ligne avec le compte-rendu sur le site du SMASS.

Y. LE BIHEN explique que le rapport complet est en cours d'écriture mais qu'il sera mis à disposition fin juillet avec une réunion de CLE prévue fin septembre.

K. BONACINA demande si une autre réunion est prévue avant la CLE sur la présentation de ces documents. Le jour de la CLE sera une validation, il est donc impératif qu'il y ait une réunion intermédiaire.

N. GUITTOT commence à parler de la réunion de lancement du projet de territoire.

K. BONACINA dit qu'elle était là à la réunion de lancement du projet et qu'elle n'était pas d'accord sur la concertation.

N. GUITTOT explique que si une réunion intermédiaire doit être faite, cela va tomber en plein mois d'août.

K. BONACINA lui demande s'il travaille en août parce que la DDTM oui.

N. GUITTOT lui explique qu'il s'agit d'un problème de mobilisation des acteurs.

K. BONACINA ne trouve pas que le mois d'août soit un argument valable. Elle ajoute que la faible mobilisation à cette réunion incite encore plus à ajouter une réunion intermédiaire. L'objectif des réunions intermédiaires n'est pas seulement technique. Il s'agit davantage de mettre tout le monde d'accord sur un document commun.

Y. THOMAS demande s'il sera possible d'apporter des remarques et comment celles-ci seront prises en compte.

M. BROUSSEY rebondit par rapport à la présence des élus en réunion. Elle suggère qu'il y ait une présentation de faite aux élus début septembre afin de faire remonter ensuite leurs remarques sans trop décaler la CLE. Cette réunion pourra être décalée en fonction des retours de la réunion avec les élus. Elle met l'accent sur l'importance de partir sur de bonnes bases avec un bon état des lieux.

C. BLONDEL répond que la demande est bien entendue et qu'ils vont réfléchir à comment l'organiser.

K. PICHODOU demande que les documents soient envoyés en avance pour avoir le temps de les consulter.

C. BLONDEL prend note.

J-M. BOURRY revient sur la présentation du piézomètre de Bois. Il suggère d'aller plus dans le détail avec une présentation sur la période hivernale puisque le remplissage ne peut intervenir qu'en période de hautes eaux. Il explique qu'au cours des quinze dernières années, huit sont soit en quinquennale sèche soit en dessous de la moyenne.

V. POMMIER voit bien que la pluviométrie est en baisse et selon lui, plus l'eau est rare plus il faut la gérer avec attention et donc mieux la stocker.

Y. LE BIHEN reprend sa présentation (Cf. diapositives 20 à 22).

K. BONACINA demande si une cartographie des données sur les assecs est prévue.

Y. LE BIHEN lui répond que cela sera intégré et reprend sa présentation sur les éléments socio-économiques (Cf. diapositives 23 à 25).

G. VIAUD demande dans quelle catégorie sont les ostréiculteurs.

Y. LE BIHEN lui répond que les ostréiculteurs se retrouvent dans la catégorie « agriculture ».

K. BONACINA trouve que les données ne sont pas assez détaillées.

Y. LE BIHEN explique que la réunion de travail avait en partie pour objectif de recueillir des chiffres sur les emplois, le nombre d'établissements, les volumes, etc.

G. VIAUD lui répond que le CRC fera passer ces informations et qu'il faudra également intégrer la pêche.

K. PICHODOU demande si les élevages de crevettes sont pris en compte dans la conchyliculture.

G. VIAUD lui répond que ces élevages font partie de la pêche et qu'il existe d'ailleurs une association regroupant les producteurs de crevettes.

K. BONACINA dit que cette activité fait donc partie de l'aquaculture et que ce serait bien que tout soit détaillé.

G. VIAUD pense que toutes les activités sont regroupées (conchyliculture, mytiliculture, pisciculture d'eau douce, pisciculture en mer, etc.) pour faire un chiffre global et que cela ne signifie et ne représente plus rien.

V. POMMIER demande à ce qu'il y ait aussi une précision d'apportée dans la profession agricole entre les exploitations irrigantes et les non irrigantes afin de voir le potentiel de l'irrigation.

Y. LE BIHEN prend en compte les remarques.

Y. THOMAS propose de tenir compte de la phase de transformation. Elle explique qu'il y a 883ha de maïs pop-corn sur le bassin permettant d'employer à l'usine de transformation 14 salariés.

Y. LE BIHEN répond qu'il est effectivement prévu d'analyser les emplois du secteur industriel et faire ressortir le secteur agroalimentaire. Il explique que la difficulté est de différencier les produits transformés locaux ou provenant d'autres territoires. La production locale peut à l'opposé être transformée à l'extérieur du bassin.

Y. THOMAS ajoute que l'usine de transformation se trouve à Saint-Genis-de-Saintonge.

Y. LE BIHEN reprend la présentation sur les prélèvements d'eau potable et industriels (Cf. diapositive 26).

K. BONACINA souhaite que la partie eau potable présentée soit davantage détaillée. Elle explique que l'eau potable est prélevée toute l'année à des périodes où les prélèvements n'ont pas forcément d'impact contrairement à l'eau destinée à l'irrigation, prélevée en période d'étiage.

M. BROUSSEY ajoute que c'est la même chose pour l'industrie puisque certaines d'entre elles ferment l'été par exemple.

Y. LE BIHEN explique que l'impact de l'industrie sera moins important.

M. BROUSSEY aimerait également qu'une partie de l'état des lieux soit consacrée à l'assainissement, notamment par rapport aux rejets sur des questions de quantité mais aussi de qualité.

Y. LE BIHEN répond que cela est prévu et qu'il y viendra dans le dernier volet.

K. BONACINA revient sur le contexte physique. Elle pense qu'il faut y intégrer une partie sur la salinité en mer pour mettre en évidence les évolutions puisqu'elle dépend de la quantité d'eau douce arrivant dans le pertuis.

G. VIAUD répond que c'est pour cette raison qu'il est intervenu plus tôt afin de demander si le même tableau que celui présenté pour le climat existait pour la partie maritime puisque l'indicateur principal est la salinité. Il ajoute qu'avec l'augmentation des températures, il constate que la salinité dans l'estuaire est parfois plus élevée qu'en mer.

J. LEPINE pense que pour l'eau potable, il serait intéressant de préciser les données entre nappe captive, semi-captive et libre. Les chiffres sont selon lui plus élevés pour les nappes captives et il faudrait distinguer les nappes semi-captives liées au karst dont une partie de l'eau part vers l'estuaire de la Gironde.

J-M. BOURRY fait une remarque sur les prélèvements AEP présentés (entre 5 et 6Mm³/an) faisant référence à une valeur de 2,79Mm³ présentée au début de la réunion.

Réponse : La valeur de 2,79Mm³ présentée sur la diapositive 4 représente le volume prélevable estival à atteindre en 2021 pour l'usage eau potable.

J. LEPINE ajoute qu'il y aura quelques points à affiner par rapport aux importations et des exportations d'eau potable.

J. THOMAS demande si les puits des particuliers, nombreux sur le bassin, ont pu être recensés.

Y. LE BIHEN lui répond qu'il est difficile de les recenser puisque ce sont des puits individuels et souvent non déclarés.

C. CHARLES indique que les rejets venant des STEP sont de l'ordre de 4Mm³.

C. CIBERT répond que ce chiffre peut être plus élevé pour les stations d'épuration. Selon les années, les rejets sont compris en 5 et 6,5 Mm³. Il précise que ces chiffres sont issus du périmètre de la CARA.

V. POMMIER trouve dommage qu'il n'y ait pas d'élus pour discuter de la valorisation de ces eaux pour les usages agricoles. Il ajoute que ce sont des discussions d'ordre politique.

Y. LE BIHEN poursuit avec le volet agricole (Cf. diapositives 27 et 28).

G. VIAUD demande si les exploitations conchylicoles sont comprises dans les chiffres présentés.

Y. LE BIHEN explique qu'il s'agit de données issues du recensement agricole et que la conchyliculture n'en fait pas partie.

K. BONACINA demande si le RGA comprend bien toutes les activités agricoles, y compris l'élevage.

Y. LE BIHEN répond que oui.

K. BONACINA prend l'exemple exposé de la taille moyenne des exploitations, présentée à 51ha. Elle demande si l'étude ira plus loin en mettant en évidence la taille moyenne d'une exploitation viable sur le bassin. Il faut mettre en évidence les chiffres étant réellement intéressants pour le projet de territoire. Elle n'est pas sûre que les moyennes mathématiques présentées ici aient un réel intérêt.

J. THOMAS lui répond que pour un couple d'agriculteurs, il faut au minimum 150ha.

K. BONACINA demande s'il est également prévu de mettre en évidence l'évolution des exploitations irriguées et celle des exploitations non irriguées (évolution des surfaces, nombre d'exploitation, répartition par exploitation, etc.).

Y. LE BIHEN répond que des éléments sur l'irrigation vont être présentés par la suite.

Y. THOMAS précise que le bassin de la Seudre est un territoire avec de la vigne. Comparer les revenus entre le secteur de la vigne et celui des céréales n'est selon elle pas possible.

K. BONACINA suggère de demander une vraie étude économique aux services de la DRAAF ou à l'Agreste même si la donnée est payante. Ces chiffres serviront de base pour monter une réelle stratégie pour le projet de territoire.

J. THOMAS ajoute que certaines exploitations ont une double activité et que cela serait bien de les différencier.

K. BONACINA répète qu'il faudrait demander une étude au service statistique de la DRAAF.

N. GUITTOT explique que la DRAAF est actuellement en train de réaliser des travaux sur l'évolution de l'occupation des sols.

K. BONACINA pense qu'il faut aller au-delà. Il est impératif d'avoir un diagnostic économique agricole précis et de savoir comment vivent les exploitations non irrigantes. Il faut un diagnostic de toute l'agriculture sur le bassin pour pouvoir comparer l'agriculture irriguée de la non irriguée, voire même obtenir un historique.

N. GUITTOT précise que tous les points soulevés par K. BONACINA sont dans le cahier des charges de l'étude.

Y. THOMAS propose de prendre en compte le fait que les agriculteurs soient propriétaires ou locataires car leur engagement envers l'irrigation n'est pas forcément le même.

K. BONACINA explique que la question est de savoir si le système actuel peut être maintenu ou s'il doit évoluer.

Y. LE BIHEN précise qu'il est bien prévu de décrire l'activité agricole irriguée et de mettre en évidence les activités agricoles non irriguées.

Y. THOMAS intervient car un certain nombre d'exploitations agricoles irrigant dans le passé, n'irriguent plus aujourd'hui et ont évolué. Il faut donc regarder la tendance aujourd'hui mais cette tendance n'est pas forcément celle de demain.

J-M. BOURRY ajoute que c'est une étude très lourde avec des échéances courtes. Il pensait que celle-ci avait été engagée plus tôt puisqu'elle demande d'étudier plusieurs scénarios économiques.

C. CHARLES expose son étonnement car ces chiffres-là étaient présents dans l'état initial du SAGE.

Y. LE BIHEN répond que l'objectif est effectivement qu'il n'y ait pas trop de redites.

J. THOMAS ne comprend pas pourquoi l'UNIMA n'a pas encore été contacté dans le cadre de cet état des lieux. Il explique que cette structure possède des informations sur les marais et sur le ruissellement.

C. GRIMAULT trouve que ce serait intéressant d'avoir une idée des volumes stockés dans les marais. Il suggère de se référer aux schémas directeurs d'eau pluviale car sur certains territoires les rejets peuvent poser des problèmes avec un sur-stockage pouvant gêner l'activité ostréicole.

Il pense qu'il y a un enjeu au niveau des eaux pluviales et notamment au niveau de l'imperméabilisation des sols sur les bassins versants.

C. CHARLES précise que l'imperméabilisation des sols n'est pas seulement le fait de l'urbanisation.

Y. LE BIHEN reprend sa présentation sur le volet agricole (Cf. diapositive 29).

Y. THOMAS trouve cette diapositive intéressante parce qu'elle permet de mettre en évidence des traits de l'agriculture du bassin comme par exemple, la zone de marais où l'agriculture est extensive.

G. GOULEVANT trouve que la carte présentant la taille des exploitations coïncide avec les zones de vignes. Il explique que les meilleurs revenus se trouvent là où les surfaces sont les plus réduites (42ha).

K. BONACINA pense qu'un agronome devrait faire cette étude-là. L'ensemble des données doit être croisé. Elle explique que la vigne joue sur la taille de l'exploitation et que plus les exploitations vont être diversifiées, moins celles-ci vont avoir intérêt à investir dans un projet de réserve puisque leur sécurité reste la vigne en dehors des années de gel.

Y. THOMAS pense qu'avec le changement climatique, la vigne finira peut-être par être irriguée comme cela est le cas dans des régions plus au sud.

K. BONACINA répète que les réserves de substitution ne sont pas faites pour le changement climatique. Comme l'Agence de l'Eau la précisé, les réserves de substitution représentent au maximum 80% du volume des quinze dernières années et celles-ci ne seront pas utilisables les années sèches (*quelqu'un lui souffle qu'il s'agit de 90%*). L'objectif premier, lorsqu'un bassin est classé en ZRE, est de rétablir la situation entre les volumes prélevé et les volumes devant être prélevé en tenant compte du milieu et des autres usages. L'idée n'est donc pas de stocker pour le changement climatique. Elle termine en expliquant que si les réserves étaient déjà mise en place, celles-ci n'auraient pas été remplies cette année, ni en 2005 et ni en 2011.

Y. LE BIHEN reprend sa présentation avec les productions végétales (Cf. diapositive 30).

Y. THOMAS réagit sur la méthode et notamment sur l'utilisation du RPG 2014. Elle dit que les agriculteurs ne sont pas en monoculture à part pour la vigne, la prairie et autres exceptions. Elle pense qu'il aurait été utile, puisque d'une année sur l'autre les assolements varient, de prendre les dix dernières années en enlevant les années minimum et maximum puis de faire une moyenne.

Y. LE BIHEN reprend sur les rotations des surfaces agricoles avec le graphique de la diapositive 31.

Y. THOMAS explique que les agriculteurs doivent adapter leurs pratiques à la réglementation mais aussi au climat et au marché. Ce ne sont donc pas des sciences très exactes.

V. POMMIER propose de communiquer les données déclaratives sur les surfaces irriguées et non irriguées à partir de 2015.

K. BONACINA répond que l'Etat les a jusqu'en 2009.

Y. LE BIHEN précise que les données exploitées sont celles de la période 2006-2014 et reprend la présentation avec les productions animales (Cf. diapositives 32 à 39).

Y. THOMAS trouve que les données pour l'irrigation datant du RPG 2009 ne sont pas assez récentes. Elle pense qu'il y a beaucoup moins de maïs qu'auparavant.

V. POMMIER explique, comme il l'avait déjà indiqué, que les données de l'OUGC sont disponibles sur les deux dernières années.

Y. LE BIHEN demande si ces données comprennent la surface irriguée avec le type de culture.

V. POMMIER répond qu'elles comprennent l'assolement prévu et l'assolement réalisé en année n et $n+1$.

Y. LE BIHEN demande si ces données sont disponibles sur 2015 et 2016.

V. POMMIER lui répond que oui.

C. BLONDEL demande si ces données sont par commune.

V. POMMIER lui répond que ce sont des données par exploitation et qu'il faudra donc faire une corrélation avec le siège de l'exploitation.

Y. LE BIHEN lui répond qu'ils prendront contact avec l'OUGC pour obtenir ces informations et continuer sa présentation (Cf. diapositive 36).

M. BROUSSEY pense qu'il est important de faire une comparaison de ces prélèvements en fonction des saisons, comme cela a été dit plus tôt durant la réunion.

G. GOULEVANT prend l'exemple de l'orge et répond qu'il faut aussi prendre en compte le printemps et pas seulement la période estivale.

Y. THOMAS trouve qu'il serait intéressant de voir les prélèvements l'été car il doit y avoir des pics de consommation liés à différents usages. Elle trouve normal que des actions soient faites pour l'agriculture car les coûts sont élevés mais elle espère que des efforts seront également demandés aux citoyens.

Y. LE BIHEN termine sa présentation et expose les prochaines étapes (Cf. diapositives 37 à 39).

M. BROUSSEY réprécise que le volet économique doit prendre en compte les autres activités du bassin.

Y. LE BIHEN lui répond que tout n'a pas pu être présenté à cette réunion mais qu'ils vont bien prendre en compte les autres activités.

C. CHARLES propose également que la valeur des milieux naturels soit prise en compte.

Y. LE BIHEN répond que c'est l'une des raisons pour laquelle ils ont étudié les besoins et les spécificités des milieux naturels.

J-M. BOURRY demande si le débit minimum biologique va être intégré à cet état des lieux à la fois par portion de rivière et selon les saisons. Il pense se rappeler qu'un travail est fait là-dessus au niveau du SAGE. Enfin, il demande s'il est prévu que soit établi un niveau de hautes eaux par portion de rivière et par saison.

Y. LE BIHEN lui demande quel est l'objectif, selon lui, d'établir ce niveau de hautes eaux.

J-M. BOURRY lui explique que les prélèvements ne pouvant se faire qu'en période de hautes eaux, il est important de définir ce niveau.

Y. LE BIHEN lui répond que ce critère sera mis en lien avec les besoins des milieux naturels. Il souhaite aussi évoquer ces seuils, de type DMB, au même titre que le DOE pour comparer le suivi des niveaux d'eau avec les exigences biologiques.

M. BROUSSEY pense que ce sont des éléments factuels pouvant faire l'objet de discussion mais qu'il ne faut pas confondre les différentes instances. Certaines discussions auront lieu dans le cadre du SAGE comme par exemple la réflexion sur de nouveaux seuils et d'autres réflexions, se feront dans le cadre du projet de territoire. Il faut faire attention à ne pas avoir des attentes trop importantes sur des choses qui n'ont pas leur place dans le cadre du projet de territoire. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas en débattre mais il ne faut pas confondre les différentes instances.

Y. LE BIHEN répond que sur la phase d'état des lieux, le bureau d'études va uniquement intégrer les éléments validés à l'heure actuelle.

Y. THOMAS intervient sur la question des fuites touchant l'eau potable et explique qu'il y a souvent des inconnues sur ce sujet. Elle parle ensuite du réseau d'eau usée et demande si celui-ci est encore en bon état par rapport aux problématiques liées à la qualité. Elle explique que certains réseaux ont été remplacés parce qu'ils avaient la fâcheuse tendance d'exploser dans le marais, au niveau des positions basses. Elle trouve que l'aspect « eaux usées » a été mis de côté dans le SAGE. Elle dénonce le fait que l'agriculture soit pointée du doigt lorsqu'il s'agit de la qualité de l'eau alors qu'on retrouve également dans les eaux usées des médicaments, etc., rejetés ensuite dans le milieu. Elle reconnaît que ce sujet est décalé par rapport au projet de territoire mais c'est important selon elle que ces questions soient posées.

J. LEPINE revient sur la question des fuites d'eau potable. Il explique que le syndicat des eaux essaye d'atteindre 84-85% de rendement du réseau et précise qu'il sera impossible être au-dessus en milieu rural. Il aborde ensuite le deuxième point sur l'assainissement. Il sait que

depuis 20 ou 30 ans le département, le syndicat et la CARA, ont essayé de travailler sur l'assainissement notamment vis-à-vis du monde ostréicole. Il ajoute que le taux de couverture sur l'assainissement en Charente-Maritime est assez fort.

G. VIAUD parle des eaux qu'ils reçoivent en provenance des STEP d'où le déclassement de leurs zones et centres de production coquillières. N'étant pas un technicien, il explique qu'une étude faite par H. Buzinski, professeure au CNRS, donne beaucoup de renseignements sur l'éclatement des molécules, sur le rejet de tous les matériaux issus des STEP, etc. Il rejoint donc ce qu'a dit Y. THOMAS et ajoute qu'il existe les mêmes problèmes sur l'île d'Oléron, Marennnes, etc.

C. CIBERT, s'exprimant au nom du service assainissement de la CARA, précise que les stations d'épuration ont des normes de rejet respectées. Il ajoute que la part de débordements s'échappant des réseaux ne représente quasiment rien. Il précise qu'ils sont actuellement en train de réviser leur schéma directeur d'assainissement pour connaître les futurs travaux réalisés à l'horizon 2030. Les eaux usées sont très correctement gérées sur le territoire et il précise que pour l'assainissement non collectif, le service a fait l'ensemble des états des lieux des installations des particuliers sur la CARA.

J. LEPINE souhaite ajouter un dernier point et rappelle que l'assainissement sert à régler tous les problèmes de bactériologie et par conséquent, les stations n'ont à l'origine pas été créées pour traiter les nouvelles molécules, les médicaments, etc.

G. VIAUD ajoute qu'en plus, il n'y a aucun filtre conçu pour piéger ces particules.

J. LEPINE répond qu'il peut y avoir des traitements complémentaires.

C. CIBERT explique qu'ils en sont au tout début avec le traitement de ces molécules.

Y. THOMAS pense que recycler l'eau potable pour l'eau destinée à l'irrigation qu'elle qualifie « d'eau alimentaire » pourrait être une solution à condition que des solutions émergent pour traiter ce type de molécule.

J. LEPINE répond qu'une filière pour l'utilisation de boue d'épuration à usage agricole a été établie avec la Chambre d'Agriculture pour faire la traçabilité et pour voir les métaux lourds.

Y. THOMAS explique que l'usage de boue de station d'épuration est refusé dans certains contrats et notamment dans les cahiers des charges liés aux productions destinées à l'homme (par exemple le blé dur, l'orge de printemps, les contrats spécifiques, etc.).

C. CIBERT répond que la réutilisation des eaux usées à destination de l'irrigation est quelque chose que la CARA a aussi vu de loin dans le cadre de la révision du schéma directeur. Aujourd'hui, il est impossible de dire si ce projet est réalisable et celui-ci nécessitera une étude technico-économique très fine pour connaître les volumes pouvant être utilisés, avec quels traitements complémentaires et à quel coût. Il ajoute que pour la qualité, il existe des normes, notamment bactériologiques, à respecter par rapport à l'alimentation des cultures irriguées.

K. BONACINA explique qu'à partir du moment où la réglementation est respectée, certaines molécules sont recherchées et d'autres ne le sont pas et ne peuvent, par conséquent, pas être trouvées. Ce projet nécessite donc une prise de risque et ceux ne voulant en prendre aucun n'irrigueront plus.

K. PICHODOU pense qu'il faut quand même rester réaliste car l'eau issue de la réutilisation des eaux usées est traitée et est de toute façon de meilleure qualité que l'eau actuellement prélevée dans les cours d'eau. Elle ajoute que lorsqu'un irrigant prélève de l'eau en aval d'une station, celle-ci est aussi de moins bonne qualité. Elle pense que la réutilisation des eaux usées est quelque chose de vital sur le département de la Charente-Maritime et qu'il ne faut pas avoir trop d'exigence sur des choses irréalistes. Elle prend ensuite l'exemple d'une eau traitée par UV, comme cela est le cas à la Flotte, étant certainement de meilleure qualité pour irriguer que des eaux pouvant être prélevées actuellement.

Y. THOMAS demande à K. PICHODOU si les critères sont les mêmes d'un point de vue bactériologique que physico-chimique.

K. PICHODOU lui répond que ce sont les mêmes taux. Elle ajoute qu'une eau traitée par UV sera toujours de meilleure qualité qu'une eau traitée par lagunage par exemple.

Y. THOMAS demande si les espaces verts des communes de la CARA sont arrosés avec de l'eau potable ou de l'eau usée.

C. CIBERT explique que sur le territoire de la CARA, un volume de 300 000m³/an d'eau usée traitée est réutilisé pour l'arrosage (golf de Saint-Palais, golf de la Palmyre, espaces verts du Club Med de la Palmyre et commune des Mathes).

Y. THOMAS explique que le matin même, en faisant du vélo aux alentours de 6h, celle-ci a constaté que de l'eau arrosait les trottoirs et la route au niveau des communes de Saint-Palais, Vaux-sur-mer et Royan. Elle dit avoir des photos et avoir été agacée par la situation puisque l'irrigation est en coupure.

G. VIAUD souhaite revenir sur la qualité de l'eau et notamment sur l'augmentation de la fréquence des alertes d'e.coli, comme cela a été le cas sur la plage de Ronce-les-bains. Il revient sur les propos d'Y. THOMAS concernant l'exigence croissante des consommateurs. Il explique qu'il lui est de plus en plus demandé des analyses sur les exports qu'il réalise. L'exigence des circuits de distribution, pour se protéger vis-à-vis du circuit consommateur, est encore plus forte.

K. PICHODOU répond que des profils de baignade ont été faits, mettant en évidence des problèmes liés aux sangliers sur la commune de Ronce-les-Bains ou encore aux oiseaux à Aytré en lien donc avec l'eau pluviale. L'assainissement a très peu été mis en cause sur l'ensemble du département.

G. VIAUD explique que les analyses permettent d'identifier si la provenance est humaine ou animale. Il ajoute que cela fait plusieurs années que le CRC demande des profils de vulnérabilité

conchylicole comme cela est le cas pour les eaux de baignade. Il pense que cela est sur la bonne voie.

K. PICHODOU explique que c'est le département qui va porter un profil conchylicole avec la mission mer mais elle ne peut pas en dire beaucoup plus car elle ne fait pas partie de ce service.

K. BONACINA répond à G. VIAUD que c'est en cours et que la DDTM travaille sur un cahier des charges avec l'Ifremer.

G. VIAUD se rappelle qu'à la dernière réunion du parc marin, une jeune femme s'est présentée comme travaillant sur les profils de vulnérabilité concernant les eaux conchylicoles.

K. BONACINA lui demande s'il s'agit de Lucie Cousin.

G. VIAUD répond qu'ils sont donc sur la bonne voie.

Y. LE BIHEN conclut en faisant un point sur le calendrier (Cf. diapositive 39).

N. GUITTOT explique que la réutilisation des eaux usées pourra faire l'objet d'un débat durant la phase de construction des actions. Il ajoute que la volonté de faire une autre réunion intermédiaire a bien été entendue.

K. BONACINA explique qu'elle a dû s'absenter pendant une partie de la réunion et ne sait pas si cela a été abordé. Elle pense qu'il serait intéressant de voir si les exploitations d'élevage dépendent de l'irrigation pour pouvoir faire le lien entre maintien des zones humides MAE et irrigation. Il lui semble que ces liens-là sont importants pour la partie réserve mais aussi pour la construction des autres actions. Elle donne l'exemple du projet de territoire de la Boutonne où un volet sur les zones humides existe.

N. GUITTOT répond que toutes les demandes ont été entendues et que les requêtes collent avec le cahier des charges. Il ajoute que le bureau d'études et les animateurs sont susceptibles de revenir vers eux pour la collecte de données et il espère pouvoir présenter une photographie la plus neutre et la plus exhaustive possible courant septembre pour que les participants puissent réagir puis la valider en CLE. Il clôture la réunion.